

Rencontrez les Architectes des Bâtiments de France !

Saviez-vous que la réalisation de travaux sur un bien qui se situe en périmètre des bâtiments de France n'est possible qu'avec l'accord d'un Architecte des Bâtiments de France (ABF) ? Le corps des architectes des bâtiments de France est né en 1946, héritier des architectes « ordinaires » des monuments historiques. Depuis 1993, il est réuni au corps des urbanistes de l'État au sein du corps des architectes et urbanistes de l'État, section patrimoine afin de rendre cohérent le respect du patrimoine et l'aménagement du territoire. Ils exercent leurs missions au sein des unités départementales de l'architecture et du patrimoine présentes dans chaque département (extrait du site internet de l'association nationales des ABF).

Caroline DOLACINSKI, architecte des bâtiments de France et Caroline GAILLET-VINCENT, technicienne des services culturels et des bâtiments de France, seront présentes à la mairie de Péronne **le jeudi 27 mars 2025**. Elles pourront échanger avec les administrés sur leurs projets ou avant-projets avant le dépôt des dossiers auprès du service urbanisme pour instruction. **La prise de rendez-vous est obligatoire et se fera auprès du service urbanisme au 03.22.73.31.25 ou au 03.64.63.01.05**

Pour rappel, trois bâtiments sont actuellement classés Monuments Historiques à Péronne et sont concernés par le périmètre des bâtiments de France : l'église Saint Jean-Baptiste, le château & la Porte de Bretagne.